

# RÈGLEMENT

## PRINTEMPS DES POÈTES 2025

### CONCOURS DE

# POÉSIE

### THÈME HORIZON

### 3 CATÉGORIES (ENFANT/ADO/ADULTE)

01

nov 2024

au

31

janv 2025

1ÈRE ÉDITION

LOTS À  
GAGNER



Campbon

[www.campbon.fr](http://www.campbon.fr) 02 40 56 55 00

# CONCOURS DE POÉSIE

*Date de l'événement : 01/11/2024 - 31/01/2025*


A l'occasion du « Printemps des Poètes 2025 »

Sous le parrainage de la **Mairie de Campbon** et du **service Culturel**, nous vous proposons un concours de Poésie.

## RÈGLEMENT

 **Article 1** : Le fait de concourir implique l'acceptation de ce règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'élimination du participant. Le thème du concours est « **Horizon** ».


 **Article 2** : Ce concours est **ouvert à toutes et à tous**, sans limite d'âge. Toutefois, les membres du jury ne peuvent concourir. La participation au concours est entièrement gratuite.

 **Article 3** : Les poèmes comporteront un minimum de douze vers ou lignes et un maximum de vingt vers pour les jeunes et adultes. Les enfants pourront produire des textes inférieurs à douze vers. Toute oeuvre ne respectant pas ces limites ne sera pas examinée par le jury. Tous les genres de Poésie sont admis, y compris slam, chansons, comptines, vers libres. Le français sera obligatoirement la langue de composition.

 **Article 4** : Les participants seront répartis en trois catégories :

- Enfants (jusqu'à 11 ans),
- Jeunes : collégiens et lycéens (de 12 à 17 ans),
- Adultes (à partir de 18 ans).

Pour chaque catégorie, des prix sous forme de « Cadeaux » seront attribués par le jury et distribués le 16 mars 2025 à l'occasion du **premier salon du livre** organisé à Campbon.


 **Article 5** : Les oeuvres seront dactylographiées et fournies sous forme d'un fichier PDF, police Times new roman format 12 ou 13, ou lisiblement manuscrites. Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur les poèmes.

Pour la catégorie « enfants » et « Jeunes » l'âge sera précisé. Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail/sur feuille libre pour les textes envoyés ou déposés : son nom, prénom, (date de naissance) sa catégorie du concours, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

 **Article 6** : Les textes sont à adresser :

- par mail à : lachabarette@hotmail.fr
- Ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Campbon
- Ou par courrier adressé à : Mairie de Campbon - Concours de Poésie 2025  
44750 Campbon.

 **Article 7** : Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'oeuvre qu'il présente.

 **Article 8** : Chaque concurrent ne peut envoyer qu'un seul poème. Tout envoi dépassant ce nombre limite ne sera pas retenu. Le concours sera ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et la date limite d'envoi est fixée au 31 janvier 2025 à minuit.

 **Article 9** : Les candidats, par leur participation au concours, acceptent :

- L'exposition de leur texte avec leur nom et prénom le jour du Salon du Livre 2025 de Campbon le 16 mars.
- La lecture en public des poèmes par eux-mêmes ou par une autre personne.
- La publication éventuelle de son poème signé avec son nom et prénom sur le site internet de la mairie ou sur le journal municipal.

 **Article 10** : Le Jury sera composé de six membres :

Les délibérations du jury restent secrètes et ses décisions sont appel : les poèmes leur seront présentés de manière anonyme.

 **Article 11** : Les lauréats de chaque catégorie se verront offrir un prix qui sera remis le 16 mars 2025 à Campbon pendant le salon du livre 2025.

*Les lauréats qui ne pourront être présents à la remise des prix devront retirer leur lot auprès de la mairie de Campbon munis d'une pièce d'identité, dans les deux mois suivant la remise.*

Le règlement du concours peut être consulté sur le site de la mairie de Campbon : [www.campbon.fr](http://www.campbon.fr)

*Au plaisir de vous lire...*



Réalisation Les Commerces du Coin - 06 78 60 84 72



Campbon

[www.campbonfr](http://www.campbonfr) 02 40 56 55 00